

## Procès-verbal du Conseil Municipal du 6 juin 2023

Présents : C. THOMAS - V. FRYDER-AMÉE - F. SEIGNOUREL DE PASTORS - C. VISTE - I. LE BOULAIRE - V. BAUDE-TOUSSAINT - L. MOULARD - D. BAGOT FLAUZAC - M. WULLAERT - N. ABBAL - N. ROUQUAIROL - G. LAMBERT - D. BERNARDIN - A. BUIL - C. CUENI - J.-E. RUBIO - D. SCHÜWY - C. BOUCHE - E. TOURRETTE

Mandats : C. BASTIER à C. BOUCHE - I. BUFFET-PICHON à C. CUENI - F. PIBAROT à N. ROUQUAIROL - G. CAVAILLÉ à G. LAMBERT - B. GRYNFELTT à C. VISTE - J.-P. FIORA à D. SCHÜWY

Absents excusés : A. HERNANDEZ - A. VAL

*Secrétaire de séance : Mme Lyliane MOULARD est élue à l'unanimité secrétaire de séance.*

### I. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 mars 2023

*Le point I est approuvé à la majorité par le conseil municipal (3 abstentions : C. CUENI - I. BUFFET PICHON ayant donné mandat à Mme C. CUENI - J.-E. RUBIO).*

### II. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 avril 2023

*Le point II est approuvé à la majorité par le conseil municipal (3 abstentions : C. CUENI - I. BUFFET PICHON ayant donné mandat à Mme C. CUENI - J.-E. RUBIO).*

### III. Règlement intérieur du Service « Enfance et Jeunesse » (restauration - Accueil Périscolaire - Accueil extrascolaire et Espace Ados)

Mme V. BAUDE-TOUSSAINT donne lecture de la note explicative de synthèse.

Elle explique que suite à la réunification des services ALSH et Espace Ado en un seul dénommé Enfance et Jeunesse, il convient de modifier le règlement intérieur qui regroupe les deux services. Elle précise qu'il s'agit de simplifier les démarches pour les parents avec un seul mode d'inscription sur Carte +.

Mme C. CUENI s'interroge sur la raison de la création de ce nouveau service mutualisé qui va augmenter le budget de la mairie.

Les raisons ayant poussé à cette mutualisation sont les suivantes : n'avoir plus qu'un seul référent, un seul outil, une seule structure avec un seul règlement interne, dans un souci d'annualisation et de fidélisation des agents de la mairie. Mme C. CUENI souligne que cette mutualisation lui semble incohérente avec la subvention votée au dernier Conseil Municipal pour le CCAS. Elle précise également que c'est bien pour le personnel et positif de n'avoir plus qu'un seul portail pour les réservations et paiements.

Mme V. FRYDER-AMÉE précise qu'il y aura désormais deux sites d'accueil, l'école Jules Ferry et l'école Jean Moulin et que les deux sites sont adaptés aux enfants.

Mme C. CUENI affirme que cela sera toujours déficitaire. M. le Maire répond que la participation financière des parents est à hauteur de 48% (hors voyage scolaire et sortie).

Attention au sujet des photos : les enfants doivent être floutés.

*Le point III est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.*

### IV. Tarifs du service « ENFANCE ET JEUNESSE » (RESTAURATION, ACCUEIL PERISCOLAIRE, ACCUEIL EXTRASCOLAIRE ET ESPACE ADOS)

Mme V. BAUDE-TOUSSAINT donne lecture de la note explicative de synthèse et expose plus précisément les tableaux des tarifs.

Mme D. SCHÜWY demande s'il y a beaucoup de Serviannais.

Mme V. FRYDER AMÉE précise qu'il s'agit de personnes qui travaillent sur Servian.

*Le point IV est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (2 abstentions : D. SCHÜWY - J.-P. FIORA ayant donné mandat à D. SCHÜWY).*

### V. Convention d'objectifs et de financement pour l'équipement "EXTRA COMMUNE SERVIAN"

Mme V. BAUDE-TOUSSAINT donne lecture de la note explicative de synthèse.

*Le point V est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.*

### VI. Convention d'objectifs et de financement pour l'équipement "ADOS COMMUNE SERVIAN"

Mme V. BAUDE-TOUSSAINT donne lecture de la note explicative de synthèse.

*Le point VI est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.*

### VII. Constitution des commissions municipales - Modification de la composition en cours de mandat

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse. Suite à deux démissions de Conseillers Municipaux, il convient d'actualiser la composition des commissions au sein desquelles ils siégeaient. Il s'agit des commissions suivantes : Commission « Voirie, Travaux, Bâtiments Communaux, Sécurité,

Urbanisme et Environnement » et Commission « Communication, Tourisme, Développement économique, Commerce ».

M. B. GRYNFELLT va siéger au sein de la Commission « Voirie, Travaux, Bâtiments Communaux, Sécurité, Urbanisme et Environnement », ce qui est cohérent au vu des travaux de réhabilitation de l'Eglise qui vont être lancés. Mme D. BERNARDIN et M. G. LAMBERT ont émis le souhait de siéger au sein de la Commission « Communication, Tourisme, Développement économique, Commerce ».

Mme C. CUENI affirme que ces commissions ne sont jamais réunies.

*Le point VII est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (3 abstentions : C. CUENI - I. BUFFET PICHON ayant donné mandat à Mme C. CUENI - J.-E. RUBIO).*

#### VIII. Ouverture dominicale des commerces 2024

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse. Il rappelle que la décision doit être prise pour l'année suivante et précise que le Supermarché de Servian a souhaité une ouverture le 22 décembre 2024.

Mme C. CUENI s'étonne car le supermarché est déjà ouvert tous les dimanches matin.

*Le point VIII est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (3 abstentions : C. CUENI - I. BUFFET PICHON ayant donné mandat à Mme C. CUENI - J.-E. RUBIO).*

#### IX. Attribution de subventions 2023 aux associations

N. ROUQUAIROL donne lecture de la note explicative de synthèse.

Il est fait remarquer que l'école Saint Joseph bénéficie d'une subvention contrairement à l'ASIC et à l'école de musique. M. le Maire explique qu'il y a peu de communes, de même taille que Servian, qui prévoient 142 000 Euros de subvention. M. A. BUIL ajoute qu'il est regrettable d'être généreux avec des associations qui ne participent pas forcément aux festivités par rapport à des associations beaucoup plus impliquées.

*Le point IX est approuvé à la majorité par le conseil municipal (2 abstentions : G. LAMBERT - G. CAVAILLÉ ayant donné mandat à G. LAMBERT et 2 voix contre : A. BUIL - D. BAGOT FLAUZAC).*

*18 votants sur 25 pour ce point. Les élus impliqués dans les associations sont exclus du vote.*

#### X. Collège Alfred Crouzet - Participation financière au projet de pratiques artistiques « Le mouvement c'est la vie »

Mme V. BAUDE-TOUSSAINT donne lecture de la note explicative de synthèse.

Une aide de 200 euros sera allouée au collège afin de financer un projet artistique.

*Le point X est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.*

#### XI. Création d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe et d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 2<sup>ème</sup> classe (ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> classe)

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse et précise qu'il s'agit d'une création de poste suite au départ à la retraite de Mme C. BLANC.

*Le point XI est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.*

#### XII. Décision modificative n°2 au Budget Primitif 2023

M. F. SEIGNOUREL DE PASTORS donne lecture de la note explicative de synthèse et fournit toutes précisions sur les écritures concernées.

*Le point XII est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (3 abstentions : C. CUENI - I. BUFFET PICHON ayant donné mandat à Mme C. CUENI - J.-E. RUBIO).*

#### XIII. Protocole d'accord amiable entre la Commune de Servian et Mme CALLET Sylvie

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse. Il précise que des infiltrations d'eau sont intervenues au domicile de Mme CALLET suite à de fortes pluies à cause de la canalisation qui était bouchée ce qui a entraîné la destruction de deux appareils. Il indique qu'un accord a été trouvé afin de procéder au remplacement dudit matériel.

*Le point XIII est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.*

#### XIV. Aide au permis de conduire (point sur table distribué en début de séance)

Mme V. FRYDER-AMÉE donne lecture de la note explicative de synthèse.

Mme C. CUENI demande s'il s'agit de bénévolat.

Mme V. FRYDER-AMÉE explique que les bénéficiaires de cette aide au permis de conduire ne remplaceront pas une personne qui travaille.

Le permis sera entièrement financé avec en contre partie des heures de bénévolat à effectuer avant l'inscription auprès de l'auto-école. Cela représentera une aide à hauteur de 75% du montant du permis.

D'autres communes ne financent qu'à hauteur de 400 euros et le reste est à la charge du bénéficiaire.

Mme D. SCHÜWY demande si les potentiels bénéficiaires seront aidés pour constituer leur dossier.  
Mme V. FRYDER-AMÉE explique que c'est Gabin qui va s'en charger.  
Mme C. CUENI s'interroge sur l'absence de concurrence au niveau de l'auto-école. Elle indique que si le bénéficiaire n'a pas un 2 roues, c'est cohérent de prendre l'auto-école de Servian mais qu'en revanche s'il est motorisé il peut se déplacer.  
*Le point XIV est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.*

#### XV. Convention relative au partage de la base de données du SDIS 34 concernant les établissements recevant du public (ERP)

N. ABBAL donne lecture de la note explicative de synthèse.  
Mme C. CUENI demande qui est intéressé par l'accès à ce partage de données.  
Mme B. DAVOISE précise qu'il s'agit d'une demande de sa part afin de connaître toutes les commissions de sécurité qui ont lieu sur Servian dans les établissements recevant du public.  
*Le point XV est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.*

#### XVI. Prescription de la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Servian : Définition des objectifs poursuivis et exposé des modalités de la concertation

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse.  
Il précise que cette révision est effectuée afin de répondre à une demande de la Cave Coopérative pour la création d'une cave de vinification et d'un nouveau caveau de vente entre l'A75 et la N9. Il s'agit d'un projet économique de valorisation de la cave. Le caveau à côté du Lidl sera fermé.  
*Le point XVI est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (1 abstention : Mme C. CUENI)*

#### XVII. Modalités de mise à disposition au public du dossier de première modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

M. le Maire précise qu'il s'agit de la dernière phase de modification du PLU qui sera soumis au public.  
Mme N. ABBAL indique qu'il a fallu prendre en compte les réserves du sous-préfet et énumère les points soulevés.  
*Le point XVII est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.*

#### XVIII. Convention d'accès au bassin de la piscine Muriel Hermine - Service Enfance et Jeunesse - Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse.  
Il précise que cette convention permet la gratuité de l'accès pour les enfants du centre de loisirs âgés de 6 à 10 ans. Mme D. SCHÜWY demande si les ados sont concernés. M. le Maire répond par la négative.  
*Le point XVIII est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.*

#### XIX - Questions diverses

##### Extinction de l'éclairage public

Mme C. CUENI demande pourquoi l'éclairage public est allumé jusqu'à 1h du matin. M. le Maire explique que c'est une volonté de le prolonger 1 heure de plus en été et que cela est compensé avec le matin qui ne s'éclaire plus.

##### Jumelage - Visite de la délégation de Bad-Wimpfen

M. le Maire tient à remercier les personnes s'étant impliquées dans l'association du Jumelage à l'occasion du 55<sup>e</sup> anniversaire du Comité.  
Il précise que 104 Allemands ont été logés par les habitants et les associations.  
Cet anniversaire a vu le renouveau des relations entre l'école de musique de Servian et celle de Bad Wimpfen.  
De nombreux retours positifs.

##### Conseil d'Administration du CCAS

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la nomination de Mme GARCIA au poste de Directrice de l'EHPAD. Mme GARCIA était la cadre de santé de l'EHPAD. Elle dispose des connaissances, de l'implication et des compétences managériales nécessaires à ce poste.  
Mme D. SCHÜWY demande que Mme GARCIA et Gabin soient présentés au conseil municipal, et qu'il en est de même pour la police municipale qui a accueilli un nouveau membre.

##### Grand-rue - décoration estivale

M. le Maire signale la décoration colorée et estivale à base de carrés de tissus suspendus réalisés par l'association des commerçants.

## Festivités

- **21 juin 2023** : Fête de la Musique sur la Place du Marché - Concert de l'EIMS suivi du groupe Les Vintage
- **24 juin 2023** : Spectacle de l'ASD sur l'Aire du Campotel pour son nouveau spectacle « Ô Mama Dance »
- **Vendredis 7 et 21 juillet 2023 et vendredis 4 et 18 août** : Marchés nocturnes organisés par l'association « Servian nos commerces » avec exposants / créateurs / restauration / dégustation de vin

La séance est levée 20h05.

Christophe THOMAS  
Maire

Lyliane MOULARD  
Secrétaire de séance